

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

Pennsylvanie, projet de Penn pour établir un revenu permanent dans cet état, 968.

Perrault, M., membre du jury d'accusation à Québec, 195, 474.

Pétition, celle des marchands de Québec pour obtenir la réforme du gouvernement civil, 202; celle des marchands de Londres relatives aux modifications du gouvernement de Québec, 205; celle des seigneurs de Montréal pour obtenir la suppression de "Registerre" et la permission d'exercer les charges qui dépendent du gouvernement, 243; celle des anciens sujets pour obtenir une assemblée générale, 377, 481; des sujets français pour le rétablissement des anciennes lois et coutumes, 493-494; pour obtenir l'abrogation de l'Acte de Québec, 571, 575, 681; des anciens et nouveaux sujets de Québec, Montréal et Trois-Rivières pour obtenir une assemblée, 733; de sir John Johnson en faveur des loyalistes établis au Canada, 758; des marchands anglais qui font le commerce avec Québec relative aux règlements proposés pour cette province, 781; des loyalistes de l'ouest pour obtenir un gouvernement conforme à la constitution anglaise, 929.

Pilotage, règlements proposés relativement au pilotage sur le Saint-Laurent, 243.

Pipon, voir Robin, Pipon et Cie.

Piraterie, instruction à l'égard de la suppression de la piraterie, pp. 176, 297; partie des instructions relative à ce sujet, 595.

Pitt, William, extraits de dépêches d'Amherst relatives à la capitulation de Montréal, note 1, p. 5; extrait d'une dépêche relatif à la capitulation de Québec, note 1, p. 23; son opinion sur la nécessité de reconstituer le gouvernement de Québec, note 2, p. 752.

Plaids communs, les appels de ces cours pourrout être portés devant la cour supérieure, le gouverneur en conseil ou le roi en conseil, 181; pouvoirs conférés à ces cours, 182, 307; ces cours sont ouvertes aux avocats canadiens, 181, 308; les lois et les coutumes des Français sont permises quant l'action a été mue avant le 1er oct. 1764, 182, 308; ordonnance pour établir une troisième session appelée session de la Saint-Michel, 221; inconsistance de la procédure civile, 325; les causes pour dette peu élevées seront jugées par les juges de ces cours, p. 384; l'ordonnance de février 1770 abroge les règlements de septembre 1764 relatifs aux sessions, 387; établissement de ces cours pour les districts de Québec et de Montréal, 668; deux juges sont requis dans les causes pour un montant excédant £10, 669; quatre sessions à Québec et deux à Montréal, 695; le juge en chef présidera et sera membre desdites cours, 695; le Conseil déclare que deux sessions ne sont pas suffisantes à Montréal, 700; règlements relatifs aux actions intentées, 766-768; appel des jugements, 772-774; remarques du juge en chef Smith, 828; les juges ne voudraient appliquer la loi anglaise qu'aux cas criminels, 830; ne pourront connaître des causes du ressort de la cour des requêtes après l'éta-

blissement de celle-ci, 837; règles générales de pratique que les juges devront communiquer à la cour provinciale d'appel, 839; ordonnance pour régler le droit d'appel des jugements, 839; règlements relatifs aux sessions, p. 846; critique de l'administration de la justice dans ces cours, par le procureur général Monk, note 1, p. 852; voir p. 854; le procureur général Monk accuse les juges d'inconsistances dans leurs décisions, p. 854; l'intégrité des juges est reconnue, note 2, p. 862; un autre tribunal pour les litiges de peu d'importance, 871; les juges présentent au Conseil un mode de procédure pour les actes relatifs à la tutelle et à l'administration, 883; opinion du juge Panet sur l'opportunité de laisser la tutelle et l'administration parmi les attributions des juges, 884; voir aussi Judicature civile et Justice.

Poids et mesures, il est question de règlements à ce sujet, 892.

Police, Marriott suggère d'adopter le système suivi en Hollande, 448; rapport du comité sur le commerce et la police, 885; il est proposé d'améliorer l'état de la police dans Québec, 893; il est question d'une ordonnance pour autoriser les commissaires de la paix à régler la police dans les villes de Québec et de Montréal, note 1, p. 893; il est question de règlements relatifs à la police à Québec et à Montréal, 903; le comité du conseil demande aux magistrats de Québec leurs vues à ce sujet, 908; les magistrats de Québec exposent leurs vues au Conseil relativement à l'amélioration de la police, 909; proposé de nommer un commissaire de police à Trois-Rivières, 915. Voir aussi Commerce et police.

Pollock, William, greffier de la couronne de Québec, 824.

Poney, membre du jury d'accusation à Québec, 181.

Population, il est fait allusion au chiffre de celle de Québec, 64; rapport sur celle de Trois-Rivières, 73, 75; comité du Conseil nommé pour faire un rapport à ce sujet, 859; rapport du comité du Conseil, 917; le comité du Conseil suggère des moyens pour augmenter la population, 918; les loyalistes croient que l'encouragement de l'éducation et des missions aiderait à la population, 926; distribution de la population dans la province, 938, 939.

Postes de commerce des Français, liste, 80; le dernier poste appartenant au Canada est annexé à la Louisiane, 82.

Potts, Ja., sous-secrétaire du Conseil, 220, 221, 252.

Pouvoir féodal de la couronne, Carleton est d'avis qu'il doit être rétabli au Canada, note p. 401.

Powell, M., procureur à Montréal.

Pownall, George, pp. 685, 699, 703, 709, 802, 845, 858, 859, 860, 895, 911.